



MALZEVILLE

Offre Ref : 460730

Policier(e) municipal(e)

Date de publication : 24/10/2018

Date limite de candidature : 30/11/2018

Date prévue du recrutement : Le plus rapidement possible

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire exclusivement

Nombre de poste(s) : 2

Grades ou cadres d'emploi : BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE
GARDIEN-BRIGADIER

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : BEP ou CAP

Descriptif des missions du poste : ACTIONS ET MISSIONS DU POSTE :

Application stricte des pouvoirs de police du Maire
Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
Recherche et relevé des infractions
Rédaction et transmission d'écrits professionnels (main courante, rapports, réponses aux administrés)
Accueil et relation avec les publics
Permanence opérationnelle du service de police municipale
Gestion de la régie d'état, des amendes forfaitaires et des consignations
Etablissement des arrêtés de circulation et de stationnement
Lutte contre le bruit, constat des infractions au code de l'urbanisme
Transmission régulière d'information au Maire

Profil recherché : COMPÉTENCES ET QUALITÉS SOUHAITÉES

Savoirs : Pouvoir de police du Maire et attributions des administrations
Code de la route
Pouvoirs et attributions des services de la sécurité et de la justice
Techniques d'enquête et d'interpellation
Catégories d'amendes forfaitaires – Procédure d'encaissement des amendes
Notion de psychologie

Savoir faire : Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du Maire
Informé préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
Identifier les sites et structures qui nécessitent une surveillance
Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement
Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes et des biens et au maintien de l'ordre public
Surveiller la sécurité aux abords des écoles
Organiser auprès des enfants et en milieu scolaire des campagnes de prévention
Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies
Relever les identités et les infractions
Intervenir en flagrant délit
Se coordonner avec les autres contrevenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
Réaliser des enquêtes administratives, les procédures les documents courants
Établir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission de pilotage et de

prévention
Assurer le fonctionnement de la régie
Ecouter, accompagner les personnes en difficulté
Développer l'information et le dialogue auprès de la population

Savoir être : disponibilité, sens du contact et de la communication, capacités d'écoute, qualités relationnelles et amabilité, sens de l'organisation, rigueur et discrétion

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : MALZEVILLE

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

N°	Horaires	Commentaires
1	Lundi : 8h - 12h et 14h - 17h Mardi : 8h - 12h et 14h - 18h Mercredi : 8h - 12h et 14h - 17h Jeudi : 8h - 12h et 14h - 18h Vendredi : 8h - 12h et 14h - 17h Samedi : Dimanche :	Horaires d'hiver : 1er novembre au 31 mars
2	Lundi : 9h - 12h et 14h - 19h Mardi : 8h - 12h et 14h - 17h Mercredi : 8h - 12h et 14h - 17h Jeudi : 9h - 12h et 14h - 19h Vendredi : 8h - 12h et 14h - 17h Samedi : Dimanche :	Horaires d'été : 1er avril au 31 octobre

Horaires pause méridienne : 12h - 14h

Modalités congés annuels et RTT: RTT

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : DGS ou DGSA

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Régime indemnitaire - 13ème mois versé mensuellement - NBI - Indemnité de police - CNAS

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MALZEVILLE
HOTEL DE VILLE
11 RUE DU GENERAL DE GAULLE
54220 MALZEVILLE

Informations complémentaires : servicepersonnel@malzeville.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.